

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1752

20 septembre 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| A. Jacob, S.à r.l., Junglinster | 84059 | Fleurs «Atelier Créatif», S.à r.l., Remich | 84062 |
| A. Jacob, S.à r.l., Junglinster | 84059 | France Luxembourg Invest Holding S.A., Luxembourg | 84056 |
| A.M.C. Advanced Microsystems Company S.A., Luxembourg | 84092 | Galfin S.A., Luxembourg | 84078 |
| A.O.I. S.A., Luxembourg | 84079 | Gateway International Services S.A., Luxembourg | 84061 |
| Aérienne S.A., Luxembourg | 84066 | Genecontrol S.A., Luxembourg | 84093 |
| AGZ Finance S.A., Luxembourg | 84079 | (La) Générale Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 84062 |
| Alphicom, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 84091 | Gestena, S.à r.l., Luxembourg | 84053 |
| Arasm S.A., Luxembourg | 84091 | Giolinvest S.A., Luxembourg | 84060 |
| Baltiman S.A., Luxembourg | 84085 | Gotland S.A., Luxembourg | 84050 |
| Blueswan S.A., Luxembourg | 84063 | Graphilux International S.A., Luxembourg | 84088 |
| BM Place d'Armes S.A., Luxembourg | 84058 | Graphilux International S.A., Luxembourg | 84088 |
| C.N. International S.A., Luxembourg | 84068 | Green Forest S.A., Luxembourg | 84096 |
| Café Blue Bayou, GmbH, Lintgen | 84053 | Grundflor S.A., Luxembourg | 84063 |
| Canoe Securities S.A., Luxembourg | 84060 | Handicap Zero S.A., Luxembourg | 84066 |
| Centre de Gestion Holding S.A., Luxembourg | 84062 | Harpon S.A., Luxembourg | 84069 |
| Compagnie Arabe de Financement International S.A., Luxembourg | 84072 | HBM Place d'Armes, S.à r.l., Luxembourg | 84057 |
| Compagnie de Floride S.A., Luxembourg | 84078 | Hemingway & Partners S.A., Luxembourg | 84081 |
| Couquelet International S.A.H., Luxembourg | 84089 | HIM (Habitat et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Luxembourg | 84079 |
| Couquelet International S.A.H., Luxembourg | 84091 | Hifi International S.A., Bettembourg | 84051 |
| Da Alba, S.à r.l. | 84096 | Hike Securities S.A., Luxembourg | 84060 |
| Dalmo S.A., Luxembourg | 84058 | Hobart Holding S.A., Luxembourg | 84051 |
| Defense Plaza Lux, S.à r.l., Luxembourg | 84053 | Hobart Holding S.A., Luxembourg | 84051 |
| Defense Plaza Lux, S.à r.l., Luxembourg | 84056 | Hobart Holding S.A., Luxembourg | 84051 |
| DFI Nord, S.à r.l., Ettelbruck | 84093 | Inedes Investments S.A., Luxembourg | 84080 |
| Dussel Holding S.A., Luxembourg | 84093 | Institut Rosenfeld, S.à r.l., Luxembourg | 84061 |
| E. Excel Export, S.à r.l., Weiler-la-Tour - Schlamme | 84064 | International Coffee Shops Holding S.A., Luxembourg | 84089 |
| E. Excel Export, S.à r.l., Weiler-la-Tour - Schlamme | 84065 | Isval Lux S.A., Luxembourg | 84078 |
| Eifel Tech, S.à r.l., Frisange | 84071 | (Le) Jardin des Simples, S.à r.l., Hobscheid | 84069 |
| Eifel Tech, S.à r.l., Frisange | 84071 | Jasperouge Investments Holding S.A., Luxembourg | 84080 |
| Elster Holdings S.A., Luxembourg | 84062 | Limbo Invest S.A., Luxembourg | 84060 |
| Estournal S.A., Luxembourg | 84081 | Lionshare Holding S.A., Luxembourg | 84092 |
| Euroconfiserie et Alimentation S.A., Luxembourg | 84077 | Lux Unlimited S.A., Luxembourg | 84092 |
| Evalueserve, S.à r.l., Imbringen | 84077 | Lux Unlimited S.A., Luxembourg | 84092 |
| Fassart S.A., Luxembourg | 84063 | Luxcem, S.à r.l., Luxembourg | 84065 |
| Fibime Holding S.A., Luxembourg | 84085 | Malay Investors (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 84081 |
| Fleurs «Atelier Créatif», S.à r.l., Remich | 84061 | | |

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler | 84057 | Rotomade, S.à r.l., Foetz | 84067 |
| Mathis Prost S.A., Sandweiler | 84059 | Rotomade, S.à r.l., Foetz | 84068 |
| Meditrade S.A., Luxembourg | 84079 | Sermatec, S.à r.l., Steinsel | 84057 |
| Metro International Luxembourg Holding S.A., Luxembourg | 84052 | Skype Technologies S.A., Luxembourg | 84052 |
| Micfin S.A., Luxembourg | 84078 | Société Foncière Delville S.A., Luxembourg | 84081 |
| Miraflores Holding S.A., Luxembourg | 84080 | Stare, S.à r.l., Bettembourg | 84082 |
| Multiserv S.A., Differdange | 84050 | Storebrand Alpha Sicav, Luxembourg | 84095 |
| Noma Luxembourg S.A., Luxembourg | 84057 | Storebrand Alpha Sicav, Luxembourg | 84095 |
| OFI Single Select, Sicav, Senningerberg | 84072 | Syntech S.A., Luxembourg | 84077 |
| OFI Single Select, Sicav, Senningerberg | 84075 | Thot Corporation S.A., Luxembourg | 84085 |
| Orpalux Immobilière S.A., Frisange | 84075 | Thot Corporation S.A., Luxembourg | 84085 |
| Orpalux Immobilière S.A., Frisange | 84075 | Top Vending International S.A., Luxembourg | 84072 |
| Panolux S.A., Luxembourg | 84063 | Transport Fouquet, S.à r.l., Greiveldingen | 84057 |
| Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Luxembourg | 84088 | Transport Fouquet, S.à r.l., Greiveldingen | 84058 |
| Prochimica International S.A., Luxembourg | 84060 | Vestris S.A., Luxembourg | 84056 |
| Quetzal Investments, S.à r.l., Luxembourg | 84068 | Vestris S.A., Luxembourg | 84056 |
| Rafa Enterprises S.A., Luxembourg | 84086 | Vollupro S.A., Luxembourg | 84092 |
| REI S.A., Luxembourg | 84076 | Wallace Invest S.A., Luxembourg | 84052 |
| REI S.A., Luxembourg | 84077 | Wallace Invest S.A., Luxembourg | 84052 |
| Resort & Real Estate Investment S.A., Luxembourg | 84080 | Warner Bowes Holding S.A., Luxembourg | 84082 |
| RH Investment Holding S.A., Luxembourg | 84085 | Wazulle Holding S.A., Luxembourg | 84078 |
| | | Windstar Finance Holding S.A., Luxembourg | 84095 |
| | | Wylandco S.A., Luxembourg | 84079 |

GOTLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 107.282.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074299.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MULTISERV S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.022.069,96.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R. C. Luxembourg B 29.281.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Société du 3 mai 2006 que:

1) suite à la démission de Monsieur Gilles Schwirtz et de Madame Jacqueline Bodson, Messieurs Christophe Reitemeier, né le 7 décembre 1965 à F-57000 Metz, et Alain Louhichi, né le 20 mai 1946 à F-57310 Amnéville, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2007;

2) l'Assemblée nomme la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie à L-1014 Luxembourg, B.P. 1443, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e C. Tonnelet

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074709.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HOBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.100.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073979.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HOBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.100.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Ce bilan annule et remplace le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073976.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HOBART HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.100.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073971.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HIFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3254 Bettembourg, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.377.

1. Par la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2006, le mandat d'administrateur-délégué de M. Christophe Levie, le mandat d'administrateur de M. Van Doorslaer, le mandat de commissaire aux comptes de la société INTERAUDIT, S.à r.l. sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

2. Le mandat d'administrateur de M. Dominique Le Hodey n'est pas reconduit.

3. M. Simon Pierre De Wasseige est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour HIFI INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074069.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

METRO INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.518.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 20 juin 2006, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire MM. Per Anders Törnberg, Robert Patterson et François Barou comme administrateurs du Conseil d'Administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De réélire KPMG AUDIT comme réviseurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 20th, 2006, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr Per Anders Törnberg, Mr Robert Patterson and François Barou as directors of the board, until the next annual general meeting.
2. To re-elect KPMG AUDIT as statutory auditors of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07197. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(074075.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

WALLACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(074184.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

WALLACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(074182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

SKYPE TECHNOLOGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R. C. Luxembourg B 96.677.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société prises en date du 19 juin 2006 que l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074212.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GESTENA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 105.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074191.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

CAFE BLUE BAYOU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 10, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 110.957.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074192.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 116.363.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on 18th April 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associate represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one hundred fifty-two million twenty-eight thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 152,028,725) by the issue of six million eighty thousand six hundred and forty-nine (6,080,649) new shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25).

B. Subscription and payment of the shares to be issued by Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l. through a contribution in kind of all its the assets and liabilities.

C. Reduction of the issued share capital of the Company from one hundred fifty-two million twenty-eight thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 152,028,725) to one hundred fifty-two million sixteen thousand two hundred and twenty-five Euros (EUR 152,016,225) as a consequence of the cancellation of five hundred (500) own shares received in the contribution in kind of Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l.

D. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one hundred fifty-two million twenty-eight thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 152,028,725) by the issue of six million eighty thousand six hundred and forty-nine (6,080,649) new shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25).

The new shares are subscribed for by Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies («Ile de LaD Luxembourg»), being the current sole associate of the Company.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by Ile de LaD Luxembourg represents all its assets and liabilities more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of Ile de LaD Luxembourg, dated 19 April 2006 which shall remain attached here to together with all assets and liabilities which may exist as of today's date without being recorded in the pre-mentioned balance sheet:

(a) 80 shares of 332,500 EUR each in S.à r.l. DE LA BOUCLE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 38, rue de Berry, F-75008 Paris and registered with the Registry of Commerce and Companies of Paris under number 432 080 109;

(b) 500 shares of a par value of EUR 25 each in the Company, being all the shares issued in the Company and which are to be cancelled as result of the contribution to it;

(c) an inter-company receivable towards BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies for a total amount of EUR 28,000;

(d) an inter-company note payable to BCSP IV EUROPE INVESTMENTS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, United States of America, having its principal office at One Federal Street, 26th Floor, Boston, Massachusetts 02110, USA («BCSP EUROPE») for a total amount of EUR 50,000;

(e) cash at bank for a total amount of EUR 22,000; and

(f) all other assets and liabilities of Ile de LaD Luxembourg.

The contribution to the Company has been valued at one hundred and fifty-two million sixteen thousand two hundred and thirty Euros (EUR 152,016,230), of which one hundred fifty-two million sixteen thousand two hundred and twenty-five Euros (EUR 152,016,225) are being allocated to the share capital and five Euros (EUR 5) shall be allocated to the share premium.

Such assets and liabilities contributed to the Company have further been described in a report of the board of managers, dated today, 21st day of April 2006, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed.

Proof of the transfer of all the assets and liabilities of Ile de LaD Luxembourg to the Company was given to the undersigned notary.

Such contribution constitutes all the assets and liabilities of Ile de LaD Luxembourg, as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Second resolution

The meeting noted that within the preceding contribution in kind, the Company received five hundred (500) shares of its own shares which the meeting resolved to cancel with consequential capital reduction by twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital and subsequent reduction of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at one hundred fifty-two million sixteen thousand two hundred and twenty-five Euros (EUR 152,016,225) divided into six million eighty thousand six hundred and forty-nine (6,080,649) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 7,000.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that upon the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée fut présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) pour le porter à cent cinquante-deux millions vingt-huit mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 152.028.725) par l'émission de six millions quatre-vingt mille six cent quarante-neuf (6.080.649) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

B. Souscription et libération des parts devant être émises par Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l. grâce à un apport en nature de tous ses actifs et passifs.

C. Réduction du capital social émis de la Société de cent cinquante-deux millions vingt-huit mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 152.028.725) à cent cinquante-deux millions seize mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 152.016.225) suite à l'annulation de cinq cent (500) parts sociales propres reçues dans l'apport en nature de Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l.

D. Modification consécutive de l'article 5 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) pour le porter à cent cinquante-deux millions vingt-huit mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 152.028.725) par l'émission de six millions quatre-vingt mille six cent quarante-neuf (6.080.649) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Ile de LaD Luxembourg, S.à r.l., une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Ile de LaD Luxembourg»), étant l'unique associé actuel de la Société.

Les apports faits en contrepartie de l'émission de parts sociales dans la Société par Ile de LaD Luxembourg représentent tous ses actifs et passifs tels que décrits ci-après et mentionnés par ailleurs dans un bilan de Ile de LaD Luxembourg, daté 19 avril 2006 qui restera annexé à la présente avec tous les actifs et passifs qui pourraient exister à la date d'aujourd'hui et qui ne seraient pas repris dans le bilan mentionné ci-avant:

(a) 80 parts sociales de 332.500 EUR chacune dans S.à r.l. DE LA BOUCLE, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 38, rue de Berry, F-75008 Paris et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 432 080 109;

(b) 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune dans la Société, représentant toutes les parts sociales émises dans la Société et qui seront annulées suite à l'apport qui lui est fait;

(c) une créance intra-groupe envers BCSP IV LUX HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg pour un montant total de EUR 28.000;

(d) une dette intra-groupe payable à BCSP IV EUROPE INVESTMENTS, L.P., une limited partnership organisée sous le droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège principal à One Federal Street, 26th Floor, Boston, Massachusetts 02110, USA («BCSP Europe») pour un montant total de EUR 50.000;

(e) des espèces en banque pour un montant total de EUR 22.000; et

(f) tous les autres actifs et passifs de Ile de LaD Luxembourg.

Les apports faits à la Société ont été évalués à cent cinquante-deux millions seize mille deux cent trente euros (EUR 152.016.230), dont cent cinquante-deux millions seize mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 152.016.225) sont alloués au capital social et cinq euros (EUR 5) sont alloués à la prime d'émission.

Ces actifs et passifs apportés à la Société sont également décrits dans un rapport du conseil de gérance daté de ce jour, 21 avril 2006, dont une copie a été signée par la partie comparante pour les formalités de l'enregistrement.

Preuve du transfert de tous les actifs et passifs de Ile de LaD Luxembourg à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Cet apport constitue tous les actifs et passifs de Ile de LaD Luxembourg, tel que défini à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, relatif à l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

L'assemblée a pris note que dans le cadre de l'apport en nature précité, la Société a reçu cinq cent (500) parts sociales de ses propres parts sociales que l'assemblée a décidé d'annuler par une réduction du capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500).

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social et à la réduction consécutive du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à cent cinquante-deux millions seize mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 152.016.225) représenté par six millions quatre-vingt mille six quarante-neuf (6.080.649) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à 7.000,- euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, S. Laguesse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger.

(067397.3/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

DEFENSE PLAZA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 116.363.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42437 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

J. Elvinger.

(067399.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 31.584.

RECTIFICATIF

L'annexe rectificative (rectificatif du dépôt de l'annexe déposée le 30 juin 2006 n° L060062352.04), enregistrée à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07180, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(074195.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

VESTRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.278.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06250, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074258.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

VESTRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.278.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074252.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

NOMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 100.527.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R. C. Luxembourg B 40.945.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

SERMATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins.

R. C. Luxembourg B 111.356.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HBM PLACE D'ARMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 109.899.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074206.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

TRANSPORT FOUQUET, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**Stammkapital: EUR 12.500,-.**

Gesellschaftssitz: L-5426 Greiveldingen, 8, Strachen.

H. R. Luxemburg B 79.317.

Im Jahre zweitausendundsechs, am siebenunzwanzigsten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Christian Fouquet, Fernfahrer, geboren in Mettlach (Deutschland) am 19. Oktober 1967, wohnhaft in D-66706 Perl, Tulpenweg 4.

2. Frau Maria Boesen, Floristin, geboren in Mettlach (Deutschland) am 8. September 1969, wohnhaft in D-66706 Perl, Tulpenweg 4.

Diese Komparenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRANSPORT FOUQUET, S.à r.l., mit Sitz in Greiveldingen, sind. Diese Gesellschaft wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, am 8. Dezember 2000, gegründet und ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 481 vom 27. Juni 2001, veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 8. Oktober 2003 abgeändert, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1147 vom 3. November 2003, veröffentlicht ist.

Die Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche vollständig eingezahlt sind.

Die Komparenten bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Im Einverständnis der Gesellschafter tritt vorgenannte Frau Maria Boesen mit Wirkung zum heutigen Tage, ihre ihr zugehörigen zehn Anteile (10) an Herrn Christian Fouquet, vorbenannt, ab welcher dies annimmt.

Der Abtretungspreis wird nach Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Diese Abtretung wird im Namen der Gesellschaft durch den hier anwesenden alleinigen Geschäftsführer, Herrn Christian Fouquet, vorbenannt, ausdrücklich angenommen.

Infolge dieser Abtretungen lautet Artikel 6 Paragraph 1 und 2 der Statuten von nun an wie folgt:

«**Art. 6. Paragraph 1 und 2.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Die gesamten Geschäftsanteile wurden durch Herrn Christian Fouquet, Fernfahrer, wohnhaft in D-66706 Perl, Tulpenweg 4, übernommen.»

Worüber Protokoll, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Fouquet, M. Boesen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 juin 2006, vol. 470, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(074604.3/5770/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

TRANSPORT FOUQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-5426 Greiveldingen, 8, Strachen.

H. R. Luxemburg B 79.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(074606.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

BM PLACE D'ARMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 95.042.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

DALMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 110.277.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074227.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**A. JACOB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. ALTEC LUX, S.à r.l.).
Stammkapital: EUR 12.500,-.**

Gesellschaftssitz: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.
H. R. Luxemburg B 108.517.

Im Jahre zweitausendundsechs, am elften Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

- 1) Herr Alexander Jacob, Geschäftsmann, geboren in D-Saarlouis am 7. Februar 1957, wohnhaft in F-57540 Petite Roselle, 11, rue Haute;
- 2) Herr Stefan Faust, Schlossermeister, geboren in D-Saarlouis am 14. März 1956, wohnhaft in D-66773 Schwalbach, Wilhem-Röntgen-St. 22;
- 3) Herr Peter Jenner, Metallbaumeister, geboren in D-Krefeld am 16. August 1970, wohnhaft in D-66802 Überherrn-Felsberg, Metzger Str. 141.

Diese Kompargenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALTEC LUX, S.à r.l., mit Sitz in Junglinster, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 8. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1085 vom 24. Oktober 2005, sind. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 18. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1349 vom 8. Dezember 2005, geändert.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Die vorbenannten Gesellschafter ersuchen den unterzeichneten Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Änderung der Firmenbezeichnung von ALTEC LUX, S.à r.l. in A. JACOB, S.à r.l. und dementsprechend Artikel 1, Satz 2 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1. Satz 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung A. JACOB, S.à r.l.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Jacob, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 juillet 2006, vol. 470, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(074609.3/5770/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**A. JACOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ALTEC LUX, S.à r.l.).
Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.
H. R. Luxemburg B 108.517.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(074610.3/5770/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MATHIS PROST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z. I. Rolach.
R. C. Luxembourg B 781.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LIMBO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 57.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074213.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HIKE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 57.225.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074215.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

CANOE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.217.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074218.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

PROCHIMICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 83.704.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074220.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GIOLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 94.130.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(074221.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GATEWAY INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 101.156.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2006, réf. LSO-BS06385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour GATEWAY INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(074222.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 68.501.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FORIG SC

Signature

(074223.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FLEURS «ATELIER CREATIF», S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Stammkapital: EUR 12.394,68.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 47, rue de Macher.
H. R. Luxemburg B 73.246.

Im Jahre zweitausendundsechs, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Christian Fouquet, Dreher, geboren in Mettlach (Deutschland) am 19. Oktober 1967, wohnhaft in D-66706 Perl, Tulpenweg 4.

2. Frau Maria Boesen, Floristin, geboren in Mettlach (Deutschland) am 8. September 1969, wohnhaft in D-66706 Perl, Tulpenweg 4.

Diese Kompargenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FLEURS «ATELIER CREATIF», S.à r.l. mit Sitz in Remich, sind. Diese Gesellschaft wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 23. Dezember 1999, gegründet und ist im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 140 vom 12. Februar 2000, veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal gemäß privatschriftlicher Urkunde vom 8. November 2001 abgeändert, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 394 vom 12. März 2002, veröffentlicht ist.

Die Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro und sechsundachtzig Cents (12.394,68 EUR), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertdreiundzwanzig Euro und fünfundneunzig Cents (123,95 EUR), welche vollständig eingezahlt sind.

Die Kompargenten bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Im Einverständnis der Gesellschafter tritt vorgenannter Herr Christian Fouquet mit Wirkung zum heutigen Tage, seine ihm zugehörigen zehn Anteile (10) an Frau Maria Boesen, vorbenannt, ab welche dies annimmt.

Der Abtretungspreis wird nach Errichtung gegenwärtiger Urkunde ausgezahlt.

Diese Abtretung wird im Namen der Gesellschaft durch die hier anwesende alleinige Geschäftsführerin, Frau Maria Boesen, vorbenannt, ausdrücklich angenommen.

Infolge dieser Abtretungen lautet Artikel 6 der Statuten von nun an wie folgt:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents (123,95 EUR) chacune, entièrement libérées. L'intégralité des parts sociales à été souscrite par Madame Maria Boesen, horticulteur-fleuriste, demeurant à D-66706 Perl, Tulpenweg 4.

L'associé déclare et reconnaît que le montant du capital est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressement.»

Worüber Protokoll, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Fouquet, M. Boesen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 juin 2006, vol. 470, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(074607.3/5770/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FLEURS «ATELIER CREATIF», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-5550 Remich, 47, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 73.246.

Les statuts coordonnés de la société déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(074608.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ELSTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 108.466.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BS08456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(074225.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

CENTRE DE GESTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 32.428.

Le bilan établi au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour CENTRE DE GESTION HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(074226.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LA GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 14.349.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LA GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l.

Signature

(074274.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84063

BLUESWAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.200.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074228.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FASSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.885.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074230.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GRUNDFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 105.274.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature.

(074232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

PANOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.887.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juin 1994, publié au Mémorial C no (...) du (...). Le capital a été converti en euros en date du 14 mars 2002, avis publié au Mémorial C n° 975 en date du 26 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANOLUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(074402.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour - Schlammesté, rue de Weiler-la-Tour.

R. C. Luxembourg B 47.129.

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée E. EXCEL OVERSEAS LIMITED, avec siège social à The Valley-Anguilla-West Indies,

ici représentée par Madame Josseline Aries-Julien, demeurant à Marigot, 16, rue Maurasse, St. Martin (FWI), en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 26 mai 2006.

2.- La société à responsabilité limitée RESEAU 2000, S.à r.l., (n° matricule 19924200076) avec siège social à L-5772 Weiler-la-Tour-Schlammesté, rue de Weiler la Tour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.348,

ici représentée par Madame Josseline Aries-Julien, employée privée, demeurant à Marigot, 16, rue Maurasse, St. Martin (FWI),

en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 20 mai 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les parties et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée E. EXCEL EXPORT, S.à r.l. (n° matricule 19942402735) avec siège social à L-5772 Weiler-la-Tour-Schlammesté, rue de Weiler-la-Tour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.129,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 18 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 271 du 14 juillet 1994.

Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 19 août 1994, publié au Mémorial C numéro 518 du 12 décembre 1994;

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial C numéro 575 du 11 novembre 1995;

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 25 février 1997, publié au Mémorial C numéro 335 du 30 juin 1997;

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 604 du 24 août 2000;

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 20 du 12 janvier 2001;

- suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 76 du 1^{er} février 2001;

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 12 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1059 du 11 juillet 2002;

- suivant acte reçu par Maître Alex Weber, préqualifié, en date du 10 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 81 du 21 janvier 2004.

Les associés se sont réunis l'assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la société de soixante et un mille deux cent soixante-trois euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 61.263,89) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents (EUR 148.736,11) à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) par la création de mille (1.000) parts nouvelles, qui ont les mêmes droits que les anciennes parts.

Souscription et libération

Les associés décident d'attribuer les mille (1.000) parts sociales nouvelles comme suit:

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| - E. EXCEL OVERSEAS LIMITED | 950 parts |
| - RESEAU 2000, S.à r.l. | <u>50 parts</u> |

Total: mille parts sociales 1.000 parts

Preuve a été apportée au notaire instrumentant que la somme de soixante et un mille deux cent soixante-trois euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 61.263,89) se trouve à la libre disposition de la société. Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport de l'associé E. EXCEL OVERSEAS LIMITED, prédite, de sa créance certaine, liquide et exigible qu'elle possède contre la société à responsabilité limitée E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., ainsi qu'il résulte d'un écrit de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, daté du 6 juillet 2006, d'un versement bancaire de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG en date du 13 septembre 2005.

Lesquelles pièces resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Est intervenue au présent acte Madame Danielle Grinnaert, demeurant à F-77570 Château-Landon, laquelle en sa qualité de garante de ladite société déclare que la créance existe réellement.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale.

Troisième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital le premier alinéa de l'article 7 des statuts et à lire comme suit:
«Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-), représentés par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinq euros (EUR 105,-).

Les parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|--------------|
| - E. EXCEL OVERSEAS LIMITED | 1.900 parts |
| - RESEAU 2000, S.à r.l. | 100 parts |
| Total: deux mille parts sociales | 2.000 parts» |

Les autres alinéas de l'article 7 restent inchangés.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Aries-Julien, D. Grinnaert, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006, vol. 918, fol. 98, case 1. – Reçu 612,64 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074656.3/272/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

E. EXCEL EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour - Schlammesté, rue de Weiler-la-Tour.

R. C. Luxembourg B 47.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074657.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LUXCEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.900,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.668.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 juin 2006 que Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Patrick Lorenzato, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.
- Federica Bacci, consultante, ayant pour adresse professionnelle 9, Via Carlo Crivelli, I-20122 Milan.

Luxembourg, le 5 juillet 2006

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074830.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HANDICAP ZERO, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.326.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Richard George Swain, retraité, demeurant à Ilkley LS299BA West Yorkshire, Railway Cottage, 13, Victoria Road, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Isabelle Schaefer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

aux termes d'une procuration datée du 27 juin 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme HANDICAP ZERO, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.326, a été constituée suivant acte reçu Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 novembre 1988, publié au Mémorial C n° 51 du 27 février 1989.

II.- Que le capital social de la société anonyme HANDICAP ZERO, préqualifiée, s'élève actuellement à soixante-seize mille deux cent vingt-quatre euros cinquante et un cents (EUR 76.224,51), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le comparant dûment représenté en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HANDICAP ZERO.

IV.- Que le comparant dûment représenté est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Schaefer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2006, vol. 918, fol. 88, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074665.3/272/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

AERIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.430.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074240.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

RO TOMADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 96.695.

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antoine Machado, gérant de société, né à Haute-Kontz/Moselle, France, le 5 avril 1958, demeurant à F-57570 Beyren-les-Sierck, 11, rue Principale.

2.- Monsieur Gilles Delaisse, directeur, né à Messancy, Belgique, le 16 novembre 1971, demeurant à B-6791 Athus 18, rue des Sports.

Mention est faite ici que les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Pascal Collet, Manager, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 19 juin 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ROTOMADE, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie,

constituée originellement sous la dénomination de ROTOMATE, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1274 en date du 2 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 66 en date du 17 janvier 2004 et dernièrement suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial C n° 666 du 30 juin 2004.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de cinquante mille quatre cents euros (EUR 50.400,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille deux cent cinquante euros (EUR 110.250,-) à cent soixante mille six cent cinquante euros (EUR 160.650,-) par la création et l'émission cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.

Souscription - Libération

Et à l'instant même l'assemblée générale accepte à la souscription des cent quarante-quatre (144) parts sociales ainsi nouvellement créées comme suit:

Monsieur Gilles Delaisse, préqualifié, pour soixante-douze (72) parts sociales, pour le prix de souscription de vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 25.200,-) et une prime d'émission de quatorze mille huit cents euros (EUR 14.800,-) en sus,

Monsieur Damien Aps, gérant de société, né à Soissons, France, le 4 septembre 1972, demeurant à L-2263 Luxembourg, 3, rue Guido Oppenheim, pour vingt-quatre (24) parts sociales, pour le prix de souscription de huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-) et une prime d'émission de dix-huit mille trois cents euros (EUR 18.300,-) en sus,

Monsieur Serge Barthelme, employé privé, né à Nancy, France, le 2 juillet 1959, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 12, rue du Général de Gaulle, pour vingt-quatre (24) parts sociales, pour le prix de souscription de huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-) et une prime d'émission de dix-huit mille trois cents euros (EUR 18.300,-) en sus,

Monsieur Etienne Mahler, employé privé, né à Pont à Mousson, France, le 17 février 1956, demeurant à F-54000 Nancy, 85, Grand Rue, pour vingt-quatre (24) parts sociales, pour le prix de souscription de huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-) et une prime d'émission de dix-huit mille trois cents euros (EUR 18.300,-) en sus.

La preuve est apportée au notaire instrumentant que les montants précités des prix de souscription et des primes d'émission ont été versés sur un compte de la société ce que le notaire constate expressément.

2.- Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante mille six cent cinquante euros (EUR 160.650,-) représenté par quatre cent cinquante-neuf (459) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.»

3.- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Antoine Machado, préqualifié, en tant que gérant unique de la société et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

4.- L'assemblée générale appelle à la fonction de gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Antoine Machado, préqualifié.

5.- L'assemblée générale décide de nommer deux gérants administratifs pour une durée indéterminée, à savoir: Messieurs Damien Aps et Gilles Delaisse, tous les deux préqualifiés.

6.- L'assemblée générale décide de fixer les pouvoirs comme suit:

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant technique à l'exception des investissements supérieurs à trente mille euros (EUR 30.000,-) ou contrevalet dans lequel cas l'accord écrit des autres gérants est requis.

En cas de décès ou d'invalidité permanente du gérant technique, la société est valablement engagée en toutes circonstances sous les signatures conjointes des deux gérants administratifs en attente de la nomination, dans les délais légaux, d'un nouveau gérant technique.

7.- L'assemblée générale décide d'ajouter un article supplémentaire aux statuts, dont la teneur est la suivante:

«**Art. 12.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Les avances accordées par l'un des associés dans la forme ainsi déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en tout ce qui concerne ce montant.»

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Collet, R. Schuman.

Enregistré à Esch, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 23, case 8. – Reçu 1.201 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 17 juillet 2006.

R. Schuman.

(074680.3/237/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ROTOMADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 96.695.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

R. Schuman.

(074683.3/237/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

C.N. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.556.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074231.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

QUETZAL INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 97.308.

Société constituée sous l'empire du droit panaméen et dont le siège social a été transféré de la République du Panama à Luxembourg suivant acte reçu par M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 1381 du 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUETZAL INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(074404.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HARPON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.568.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074234.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LE JARDIN DES SIMPLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.
R. C. Luxembourg B 117.908.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Claude Danis, cuisinier, né à Saarbrücken (Allemagne), le 26 janvier 1949, demeurant à L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement de moins de dix chambres et d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que l'exploitation d'un service d'organisation de banquets.

Elle pourra généralement faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de LE JARDIN DES SIMPLES, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Hobscheid.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'estimer en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Claude Danis, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Claude Danis, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Danis, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2006, vol. 435, fol. 68, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 juillet 2006.

A. Weber.

(075563.3/236/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EIFEL TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 69.846.

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EIFEL TECH, S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 17, rue Evrard Ketten, L-1856 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 69.846, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 1999, dont la publication au Mémorial C a été faite le 22 juillet 1999, sous le numéro 565.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 825 du 10 novembre 2000.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Madame Pierrette Belair, employée privée, demeurant à L-1856 Luxembourg, 17, rue Evrard Ketten;

2.- Monsieur Alexandre Gibert, employé privé, demeurant à L-1856 Luxembourg, 17, rue Evrard Ketten;

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville à Frisange et de modifier en conséquence l'article cinq, premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.- Premier alinéa.-** Le siège social est établi à Frisange.»

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la Société au 28, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Belair, A. Gibert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006, vol. 905, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080505.3/239/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

EIFEL TECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 69.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080507.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

TOP VENDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.541.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074237.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**OFI SINGLE SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. OFI SELECT).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 99.003.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of May.
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of shareholders of OFI SELECT (the «Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 99.003), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 12 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 10 March 2004, number 281, which has been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 26 May 2005, published in the Mémorial of 17 November 2005 number 1220.

The Meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Claudio Rinaldi, employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, in the Chair,

who appointed as secretary Mr Arnaud Schneider, employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Mara Marangelli, employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the present meeting is the following:

1. Amendment of the denomination of the Company from OFI SELECT into OFI SINGLE SELECT and subsequent amendment of Article 1 «Name» of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«**Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of OFI SINGLE SELECT (hereinafter the «Company»).»

2. Amendment of Article 17 «Delegation of Powers» of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«**Art. 17. Delegation of Power.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors.

The Company shall designate a management company in accordance with Chapter 13 of the law dated 20 December 2002, in which case the Company shall enter into a management company services agreement.

The Company has entered into a Management Company Services Agreement with OFI LUX (the «Management Company»). Pursuant to the terms of the Management Company Services Agreement, the Management Company will be designated to serve as the designated management company of the Company in order to provide investment management services, administrative services and marketing services to the Company.

A replacement of the Management Company may only be decided by the affirmative vote of the holders of at least 3/4 of the shares of the Company present or represented at a general meeting of shareholders at which the holders of at least 3/4 of the shares issued and outstanding in the Company are present and represented and voting.

Such quorum and majority requirements must be met by any general meeting of shareholders convened for such purpose.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.»

3. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital of the Company in respect of the items of the agenda and the resolutions have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

IV. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 16 May 2006.

V. As it appears from the attendance list, out of 4,303,515.50 shares outstanding, 3,320,594 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

VI. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend the denomination of the Company from OFI SELECT into OFI SINGLE SELECT and to amend subsequently Article 1 «Name» of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«**Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of OFI SINGLE SELECT (hereinafter the «Company»).»

Second resolution

The Meeting decides to amend Article 17 «Delegation of Powers» of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«**Art. 17. Delegation of Power.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors.

The Company shall designate a management company in accordance with Chapter 13 of the law dated 20 December 2002, in which case the Company shall enter into a management company services agreement.

The Company has entered into a Management Company Services Agreement with OFI LUX (the «Management Company»). Pursuant to the terms of the Management Company Services Agreement, the Management Company will be designated to serve as the designated management company of the Company in order to provide investment management services, administrative services and marketing services to the Company.

A replacement of the Management Company may only be decided by the affirmative vote of the holders of at least 3/4 of the shares of the Company present or represented at a general meeting of shareholders at which the holders of at least 3/4 of the shares issued and outstanding in the Company are present and represented and voting.

Such quorum and majority requirements must be met by any general meeting of shareholders convened for such purpose.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de OFI SELECT (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 99.003), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 10 mars 2004, numéro 281. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte

notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 26 mai 2005, publié au Mémorial du 17 novembre 2005, numéro 1220.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Claudio Rinaldi, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,

qui nomme comme secrétaire M. Arnaud Schneider, employé de banque, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mme Mara Marangelli, employée de banque, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de OFI SELECT en OFI SINGLE SELECT et modification subséquente de l'Article 1^{er} «Dénomination» des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les fondateurs et tous ceux, qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de OFI SINGLE SELECT (ci-après la «Société»).»

2. Modification de l'Article 17 «Délégation de Pouvoirs» des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société), ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration.

La Société désignera une société de gestion conformément au Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 et, dans ce cas, la Société conclura un contrat de prestation de services.

La Société a conclu un Contrat de Prestation de Services avec OFI LUX (la «Société de Gestion»). Conformément aux termes du Contrat de Prestation de Services, la Société de Gestion sera désignée pour agir en qualité de société de gestion désignée de la Société afin de fournir des services de gestion de portefeuille, des services administratifs et des services de commercialisation à la Société.

Un remplacement de la Société de Gestion ne peut être décidé que par le vote affirmative des détenteurs d'au moins 3/4 des actions présentes ou représentées de la Société à une assemblée générale des actionnaires à laquelle les détenteurs d'au moins 3/4 des actions émises et en circulation de la Société sont présents, représentés et votant.

De telles exigences de quorum et de majorité doivent être remplies par toute assemblée générale des actionnaires convoqués à cette fin.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

3. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV. Des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 16 mai 2006.

V. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 4.303.515,50 actions, actuellement en circulation, 3.320.594 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de OFI SELECT en OFI SINGLE SELECT et de modifier subséquemment l'Article 1^{er} «Dénomination» des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de OFI SINGLE SELECT (ci-après la «Société»).»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 17 «Délégation de Pouvoirs» des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société), ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration.

La Société désignera une société de gestion conformément au Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 et, dans ce cas, la Société conclura un contrat de prestation de services.

La Société a conclu un Contrat de Prestation de Services avec OFI LUX (la «Société de Gestion»).

Conformément aux termes du Contrat de Prestation de Services, la Société de Gestion sera désignée pour agir en qualité de société de gestion désignée de la Société afin de fournir des services de gestion de portefeuille, des services administratifs et des services de commercialisation à la Société.

Un remplacement de la Société de Gestion ne peut être décidé que par le vote affirmative des détenteurs d'au moins 3/4 des actions présentes ou représentées de la Société à une assemblée générale des actionnaires à laquelle les détenteurs d'au moins 3/4 des actions émises et en circulation de la Société sont présents, représentés et votant.

De telles exigences de quorum et de majorité doivent être remplies par toute assemblée générale des actionnaires convoqués à cette fin.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à l'assemblée, aux membres du bureau, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: C. Rinaldi, A. Schneider, M. Marangelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, vol. 154S, fol. 9, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(074636.3/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

**OFI SINGLE SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. OFI SELECT).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 99.003.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42859 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

J. Elvinger.

(074639.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ORPALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,-.

Siège social: L-5754 Frisange, 51, Op der Gell.
R. C. Luxembourg B 95.501.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour ORPALUX IMMOBILIERE S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(074542.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ORPALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,-.

Siège social: L-5754 Frisange, 51, Op der Gell.
R. C. Luxembourg B 95.501.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour ORPALUX IMMOBILIERE S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(074538.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

REI, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 105.316.

L'an deux mille six, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société REI, une société anonyme, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 105.316 (la «Société») et constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, n° 344, du 18 avril 2005, les statuts de laquelle n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 18.15 heures sous la présidence de M^e Marc Loesch, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire M^e Riccardo Falconi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Eric Buschmann, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance de l'acceptation du rachat proposé par la Société de toutes ses actions détenues par Mme Nelly Boets devenant effectif lors de l'assemblée générale des actionnaires et prendre acte de la décision de M. Luc Verelst de ne pas offrir ses actions dans la Société au rachat.

2. Approbation du rachat par la Société de cent (100) actions suivi de leur annulation immédiate.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), divisé deux cents actions sans indication de valeur nominale, à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cent (100) actions sans indication de valeur nominale.

4. Fixation du capital souscrit de la Société à un montant cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cent (100) actions sans indication de valeur nominale.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus proposée.

6. Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution de la réduction de capital ci-dessus proposée.

7. Divers.

ont demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, adoptées chaque fois à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide de prendre acte de l'acceptation par Mme Nelly Boets du rachat de toutes ses actions proposé par la Société et devenant effectif lors de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que de prendre acte de la décision de M. Luc Verelst de ne pas offrir ses actions dans la Société au rachat et de l'intérêt personnel de l'un des administrateurs de la Société au rachat susmentionné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rachat par la Société de cent (100) actions suivi de leur annulation immédiate.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), divisé en deux cents actions sans indication de valeur nominale, à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cent (100) actions sans indication de valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de fixer le capital social souscrit de la Société à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cent (100) actions sans indication de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. «La Société a un capital souscrit de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cent (100) actions, sans indication de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les résolutions adoptées.

Le Conseil d'Administration est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux actionnaires par voie de paiement en espèces et/ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, R. Falconi, E. Buschmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006, vol. 905, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075228.3/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

REI, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 105.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075231.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EVALUESERVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.

R. C. Luxembourg B 103.691.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074239.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

SYNTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 14.898.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

EUROCONFISERIE ET ALIMENTATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.744.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074243.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84078

COMPAGNIE DE FLORIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.277.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ISVAL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 69.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MICFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.153.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Signature.

(074249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.798.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074253.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

WAZULLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.543.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074260.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A.O.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.816.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074255.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

AGZ FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 87.750.

Le bilan au 17 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

(074256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HIM (HABITAT ET INVESTISSEMENTS MOBILIERS) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.536.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074261.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

WYLANDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 87.702.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074262.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MEDITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.017.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074264.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

JASPEROUGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 109.887.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 22 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074263.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MIRAFLORES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 59.593.

—
En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074265.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

INEDES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.991.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074267.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.127.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2003, acte publié au Mémorial C n° 540 du 19 mai 2003; modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 168 du 24 février 2005.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(074413.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ESTOURNEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.687.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

SOCIETE FONCIERE DELVILLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.672.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074269.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 61.950.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074270.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.324.

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg, sous la dénomination de MALAY INVESTORS (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 31.324, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 379 du 19 décembre 1989.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé en date du 24 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 595 du 17 avril 2002.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Mlle Laetizia Weicker, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mme Claire Adam, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Evelyne Deswysen, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.

Après avoir approuvé l'exposé de la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Weicker, C. Adam, E. Deswysen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075627.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

WARNER BOWES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.352.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074272.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

STARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 101, route de Peppange.

R. C. Luxembourg B 117.868.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Klein, ingénieur commercial, demeurant à L-3271 Bettembourg, 99-101, route de Peppange, agissant en son nom personnel.

2.- Madame Sonja Birtz, sans profession, demeurant à L-3271 Bettembourg, 99-101, route de Peppange, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de STARE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La Société a pour objet la promotion, le courtage, la vente et l'achat de tous métaux et aciers ordinaires, spéciaux et alliés ainsi que de tous produits similaires ou associés et de tous services associés à l'effort de vente ou d'achat des produits retenus. En outre elle peut représenter des producteurs de ses produits respectivement les conseiller ou arranger le flux commercial et logistique de ses produits.

La Société a en outre pour objet prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1.- Madame Sonia Birtz, ci-avant mentionnée | 75 parts |
| 2.- Monsieur Pierre Klein, ci-avant mentionné | 25 parts |
| Total | 100 parts |

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à la majorité simple du capital social appartenant aux associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie des ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts, au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille six.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-3271 Bettembourg, 101, route de Peppange;

2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre Klein, ingénieur commercial, né à Bettembourg, le 26 mai 1949, demeurant à L-3271 Bettembourg, 99-101, route de Peppange.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Pour les besoins de l'administration de l'enregistrement, ladite société est à considérer comme une société familiale, les comparants étant mari et femme.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Klein, S. Birtz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006, vol. 918, fol. 97, case 10. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074438.3/272/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84085

RH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 89.314.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074275.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIBIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.706.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074276.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

BALTIMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 108.946.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074277.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

THOT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.009.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074492.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

THOT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(074488.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

RAFA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 117.869.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. EAU ROUGE PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 32, av. du X Septembre, L-2550 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 juin 2006, en voie de formalisation,

ici dûment représentée par Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée par le comparant agissant en sa dite qualité et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement

et;

2. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties prénommées vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAFA ENTERPRISES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. EAU ROUGE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, quatre-vingt dix-neuf actions | 99 |
| 2. Monsieur Koen De Vleeschauwer, prénommé, une action | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, né le 2 mai 1963 à Lubbeek, Belgique, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre;
- b. Madame Laurence Leleu, juriste, née le 13 septembre 1968 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre;
- c. Monsieur Christian Gaillot, juriste, né le 22 janvier 1963 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La Société de REVISION ELPERS & CO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri (R.C. Luxembourg B 74.348).

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006, vol. 918, fol. 97, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006.

B. Moutrier.

(074442.3/272/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

PECHERIES DU GRAND LAHOU HOLDING (PGLH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 97.935.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074280.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GRAPHILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 82.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074496.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GRAPHILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, plateau Altmunster.

R. C. Luxembourg B 82.922.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

INTERNATIONAL COFFEE SHOPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 108.705.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074281.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 7.038.

—
L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COUQUELET INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 7.038), constituée suivante acte notarié en date du 15 juin 1965, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 9 août 1965. Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 11 septembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Ravez-Vanesse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article premier des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de COUQUELET INTERNATIONAL S.A. ».

2. Suppression du texte actuel de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3. Radiation de l'article six des statuts et renumérotation des articles suivants.

4. Suppression du texte actuel de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

5. Modification de l'article douze des statuts comme suit: «Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent».

6. Radiation de l'article vingt des statuts et renumérotation des articles suivants.

7. Radiation de l'article vingt-quatre des statuts et renumérotation des articles suivants.

8. Modification du premier paragraphe de l'article vingt-six des statuts comme suit: «Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales.».

9. Modification de la première phrase de l'article vingt-sept des statuts comme suit: «Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président, le secrétaire et le scrutateur, ainsi que par les actionnaires qui le demandent.».

10. Modification de l'article trente des statuts comme suit: «Les dividendes seront payés aux endroits et aux époques à fixer par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

11. Ajout d'un nouvel article (Article 31) aux statuts de la société qui aura la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

II) Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et d'adopter celui d'une société commerciale pleinement imposable.

En conséquence, l'article 1^{er} et l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COUQUELET INTERNATIONAL S.A.»

«**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement l'article 6 des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 7 (anciennement article 8) des statuts comme suit:

«Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 (anciennement article 12) des statuts comme suit:

«Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement l'article 19 (anciennement article 20) des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer purement et simplement l'article 22 (anciennement article 24) des statuts et de renuméroter les articles subséquents.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 23 (anciennement article 26) des statuts comme suit:

«Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première phrase de l'article 24 (anciennement article 27) des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président, le secrétaire et le scrutateur, ainsi que par les actionnaires qui le demandent.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 27 (anciennement article 30) des statuts comme suit:
«Les dividendes seront payés aux endroits et aux époques à fixer par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel article 31 aux statuts ayant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Di Bari, S. Ravez-Vanesse, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006, vol. 905, fol. 58, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080509.3/239/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

COUQUELET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 7.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080511.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ALPHICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur.

R. C. Luxembourg B 95.107.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

(074282.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

ARASM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.121.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074284.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84092

VOLLUPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.050.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registered de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074285.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LIONSHARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.610.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registered de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074286.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 100.963.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 27 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074288.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LUX UNLIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.710.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074521.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LUX UNLIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.710.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84093

DUSSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.764.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006. Signature.
(074289.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

GENECONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 94.074.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03945. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074290.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

DFI NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 118.029.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinkx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Andy Goedert, employé communal, né à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1977, demeurant à L-9188 Vichten, 5, rue Nolstein.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er} - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DFI NORD, S.à.r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tout immeuble ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi qu'une exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, la société peut procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il eut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Andy Goedert, employé communal, né à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1977, demeurant à L-9188 Vichten, 5, rue Nolstein.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modifications aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-9053 Ettelbruck, 33, avenue J.F. Kennedy.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Andy Goedert, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Goedert, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2006, vol. 437, fol. 63, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078817.3/242/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

WINDSTAR FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 89.933.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registered de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(074291.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

STOREBRAND ALPHA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 108.027.

La distribution de dividendes au 31 décembre 2005 relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2006, enregistrée à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08574, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

T. Loechner-Ernst / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

(074532.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

STOREBRAND ALPHA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 108.027.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2005 relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08572, a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

T. Loechner-Ernst / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

(074525.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

84096

GREEN FOREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.653.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074294.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

DA ALBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 106.175.

—
Cession de parts

Entre les soussignés:

Pellegrino Rosario, employé privé, demeurant à L-1940 Luxembourg, 360, rue route de Longwy, propriétaire de 50 parts dans la société DA ALBA, S.à r.l., S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.175, et dont le capital social est fixé à EUR 12.500, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125, ci-après appelé le «cédant»

DI STEFANO ALFIO, commerçant, demeurant à L-5823 Fentange, 52, op der Sterz, propriétaire de 50 parts dans la société DA ALBA, S.à r.l., S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.175, et dont le capital social est fixé à EUR 12.500, divisé en 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125, ci-après appelé le «cédant»

et

Monsieur Zammataro Pietro, demeurant à I-95031 Adrano (I), 5, via Donato Bramante ci-après dénommé «le cessionnaire»

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant Pellegrino Rosario cède par la présente au cessionnaire, qui accepte, 50 parts correspondant à 50% du capital de EUR 12.500 de la société DA ALBA, S.à r.l.,

Le prix de la cession a été fixé à EUR 6.250,00 correspondant à EUR 125 par part.

Le cédant di Stefano Alfio cède par la présente au cessionnaire, qui accepte, 25 parts correspondant à 25% du capital de EUR 12.500 de la société DA ALBA, S.à r.l.,

Le prix de la cession a été fixé à EUR 3.125,00 correspondant à EUR 125 par part.

Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2006, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

R. Pellegrino / A. di Stefano / P. Zammataro

Le cédant / Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09275. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074599.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.
